Image not found or type unknown

Frais d'agence jamais réclamé

Par **cesca06**, le **28/04/2008** à **20:56**

bonjour,
je voudrai savoir si un agence a le droit de me reclamer les frais d'agences 4 mois aprés être entré dans les lieux?
il faut savoir ces frais etaient mentionnés au départ quand j'ai visité l'appartement mais ne m'ont jamais etaient réclamés. je suis mutée et donc je vais quitter l'appartement dans un mois! l'agence peut elle me réclamer ces frais 4 mois aprés si elle s'en rend compte?

merci d'avance pour vos reponses

Par **Erwan**, le **28/04/2008** à **22:09**

Bjr,

si les frais étaient mentionnés sur un document contractuel, elle peut vous les réclamer. Même si vous quitter les lieux.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés